Résidence Simple à 2 Etages, No 2423 N. REMPARTS, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Claude, A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

ANNONCE JUDICIAIRE.

me entain lot de terrain situé dans le Troi-me District de cette ville, dans le carré Conditions—Comptant. Toutes les taxes

Conformément et en vertu d'un jugement et gerre de l'Apperable Cour Civile de District peur la paroisse d'Or éans. Division E, des ville et Espagne, mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de faus a la rue le Bifft, notaire, devant être assumée par l'accession de M et Mme Thomas Bullen, ledit jugement et ordre in et rendu en cour ouverte le BO mai 1912 et signé en cour ouverte le BO mai 1912 et montair que toures les bârisses et améliers deur dure payer, au moment de l'acte de vente devant être assumée par l'accept quêreur. Vente suit te coêt de l'acte de vente Stifft, notaire, devant être assumée par l'accept quêreur. Vente suit te coêt de l'acte de vente stiff, notaire, devant être assumée par l'accept quêreur. Vente suit te coêt de l'acte de vente stiff, notaire, devant être assumée par l'accept quêreur. Vente suit te coêt de l'acte de vente stiff, notaire, devant être assumée par l'accept quêreur. Vente suit et coêt de l'acte de vente stiff, notaire, devant être assumée par l'accept quêreur. Vente suit et coêt de l'acte de vente stiff, notaire, Encantaur, 910 rue Gravier. 16 juin-16 23 80-juit 7 14 18

Jacobs-Gleason, Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2412 rue Ste-Anne, Cottage Simple. No 2415 rue Ste-Anne, Cottage Simple. No 2439 Ste-Anne, enc. Rocheblave, Emplacement d'Affaires. No 2333 rue Ste-Anne, Résidence à Deux Etages. SUCCESSION D'ANGELINA LEONE, VEUVE DE GUISEPPE LEONE, No 97,705. A l'Encan, MARDI, 2 JUILLET, & Midi.

Bourse des propriétés funcières 311 rus Ba-renne, en vertu d'un précédent à un jugement signé par l'hosorablé Fred. D. King. Juge de la cour civile de district. Division B. Jugement lu. rendu et signé dans la susdite sour le 31 mai 1912 et adressé à Jacobs Glea-men. Inc., S. L. Jacobs, encanteur. Bureau Es 893 rus darondelet, Je vendrai aux enché-men publiques à la date si dessu a nommés. la contresunt environ quatre chambers etc.

trict de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Tonti et Rochebiawas Ste-Anne, Dumaine. Lout et mochecia-we, lesquele deux lote forment ensemble ie lot qui était désigné par le numére 70 sur un plan dressé par Louis Bringier, architects, annexé à un acte de v-nte devant C. Pettock, ancien metaire en cette ville. le 3 juin 1844, lesquels dits terrains mesurent uhacun en m sure amé-

metaire en cette ville. le 3 juis 1844, lesque se ditts terraina mesurent uhacuns en me aura améticaine vingt cinq pieda de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent vingt-cinq pieda entre li, nes paralièles étant la même propriété sequei dit feu Jue. Leone acquit d'Albert Cadessus par un acte passé devant J. Henry Forcelle, ancien notaire en cette ville. le 28 avrit 1897, enregistré su Bureau des Hypothèques, livre 164 foile 498.

Les améliorations compresun ni No 2413 rus ste Anne, un cottage aimple contenant cinq chambres et No 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et No 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et no 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et no 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et no 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et no 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et contenant cinq chambres et no 2415, un cottage aimple contenant cinq chambres et vestionie.

Second Un certain lot de terrain, ainai que surtices les bétisces et améliorations qui s'y frouvent, et toutes les dépendances qui y appartieument, situé dans le Second District de cette ville, dens l'ille borné par les rues Ste Anne sur cent piede de prof médeur sattre lignes paralièles, et en la parcelle is pius proche de la rue Tenti ch le lot qui est désigné par le nuturére 2, sur un pian dressé par Basin & Bocca, daté du 29 avril 1849, et déposé en l'étude de O. De Armes, andlen notaire, en cette ville, étant la même propriété lequel dit feu Jes.

Jumment lu. rendu et signé dans la suadite avant le 31 mai 1912 et adressé à Jacobe Glessen. Inc., S. L. Jacobe, encanteur, Bureau des hypothèques, Livre 133, Folic avant le 303 rue Carondelet, Je vendrai aux enchéres publiques à la date el-dessus nummée, la propriété suivante à savoir—

Premier—Deux certains lots de tevrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui serviron quatre chambres. etc.

Troinéme—Une crataine parcelle de terrain etu dans le second district de cette ville, dans le second district de cette ville, dans le les parties rues Ste Anne. Roche au rues Ste Anne et Recheblave et mesurant en mesure américaine vingt eix pieds de face à la rue et dans le premesure americaine vingt six pisca de lace a la rue Ste Anne sur quatre vingt-ŝix de pro-fondeur en re lignes parallèles, isdite parcelle de terrain étant partie d'un lot de l'errain dé-signé par le numéro I sur un plan de Pesquet et Crampon, architectes, daté du 12 wai 1866 et déposé en l'office de F. Grims, ancien not si-re en cette ville, étant la même propriété que re en cette vins, etant la me ne propriete que lestif teujde Leons acquit d'Henry Albert par un acte passé devant Geo. C, Prect, ancian notaire, le 6 jan vier 1892, enregistré dans C. C. B. 141, feilo 429. Les amélitorations No 2439 rue 80e Anne, coin Bocheblave, à présent ocrue Ste Anne coin Bocheblave, à présent oc-cupés comme magasin et résidence. Canditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, re-présenté par biliets des acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication. Les leyers à venir à l'ac-quéreur depuis la date du passage de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1912 passer l'acte devant Bobt Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les paiements différés devant étre garanti par hypothèque epéciale contenant la stipula-tion de 10 0/0 d'houoraires d'avocats et tou-tes les autres clauses usuelles. Les acquétos les autres clauses usuelles. Les acqué-reurs devant déposer dix pour cent du prix

> JACOBS-GLEASON INC. S. L JACOBS, Encanteur, Legier & Gleason, James O'Conner, ave-2 juin-2 9 16 23 30-juil 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jane Derroy, vouve par pro

Epouse de E. F. Henriques.

ies dix jours les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la ladite potition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONEELL. Grafier.—Chas F. Fletchinger,

Succession de August Macalusa

OUR CIVALE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléan—No 100 783 — Division D—Attendu que James P. Cordill, admiristrateur public à présenté une pétiton a la Courà l'effet d'obtenir des lastres d'administra-

Cours i ente d'obtent des lettres d'administra-tion dans le succession de fou August Macsin-so, décé.le intestat; avis est par le présent donné à lous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait drois à ladir- peution.— Par ordre de le Cour.— THOMAR CONNELL, Greffier.— Harold A.

Succession de Michael O'Koofe.

Succession de Mme Isabella D. Kay.

OUTE CIVILE DE DISTRIOT PUUE LA pareisse d'Orléans — Fo 100,398 — Division B. — Avis est pér le grécoit donné aux créanciers de cette succession et à la contra aux créanciers de cette succession et à la créancier de cette succession et à la créancier de cette succession et à la créancier de la créancier de la créancie de la créancier de la créancier de la créancier de la créancie de la créancier de la créancier

donné aux ordanciers de estre succession et à soutes astres personnes intéressées, davair à déduire, dans les dix jours qui sujvount la présente motification ses misons (s'ils en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présente par James A. McNeb, exécuteur de cotte succession, me as-rait

COUR CIVILE DE DISTREUT POUR LA

OUR CHYLLE DE DISTRUT POUR LA passisse d'Origene.—He 95, ave.—Division C.—Avis set par le préceit deme ma enfeliciere de cette encocceien et à toutée autres personnes intérencées d'avoir e de duive, dans les dix jours gailanivement de cette active active en est ou pouvent en partie de la voir peur les qualies le compte de la voir peur les encocceion ne servit des préceires et les préceires de la voir peur les constants de le cette acconstion ne servit peu appareur et toure constant en confer de le cette acconstion ne servit peu appareur et toure en constant en confer de la cette en constant en confer de le cette en constant en confer de le cette en la cette de la cette en la cette

13 juin-13 17 22

force, avecat. / 8 juil—81217

der, et épouse de Frank J. Wanner.

AVIS AUX OREANCIEBS. [

Charles Clermont vs Bock Bros. COUR JIVILE DE DISTRIOT DUR LA parocese d'Orléans—Ho 100,170 — Division D.—Avis est par le présent donne aux créansiers de cette affaire et à teutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui mirront la présente notification, les rejennes (et les montes par parente le présente no participation, les rejennes (et les montes par parente le les présentes par parente de les parentes de les Milestion, les raisons (a lis en ont ou veuvent en avoir) pour lesqualles le compte final pré-seuté par Leon L. Labatt, raceveur en cette assute par Leon L. Labatt, receveur en cette affaire, ne serait pas approuve et homoirgue et les fonds distribuée conformément multi compte. Par excite 4e le Couv TROMAS CONFELL, Greffier. — Titche et Rogers, avecte.

7 juin — 7 11 16

Bare Liquidation de lla Crescent City CoaliCo.

OUR CIVILE DE DISTRIOT POUR LA parcises d'Oridena. Ho 92,022... Division 2... Avis est par le présent donné aux crean-ciers de cette affaire et à coupse aux ser per-cennes intérescées d'avez à déduire dans les dix connos intérescées d'aveir à déquire dans use aix jours qui suivrent le présente notification les resseus (s'ils en ent ou pouvent en avair vour besquelles le compte final présente par J. F. A. Williams. liquidateur dans cette affaire, ne servair pas approuvé et homologué et les fonds distribués senformément audit compte. Par eriones conformément audit compte. Par corte de la Cont. THOMAS CONTEXT. Bridger-Lyle Saxon, avocat. 7 juin-711 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parvises d'Oriens-No 100,781—Divi-sion C.—Attendu que Mme Bose Cusimeno Ma-saluso, venve de Bartholomew Macainso, a pré-senté une pérition à la Cour à l'effet d'obte-mir des lettres d'edministration dans la succession de feu Bartholomew Macaluso, décédé in sectat; avis est par le précent donné à tous on que cela peut concernar d'aveir à déduire dans que cela peut concernar d'aveir à déduire dans ses dix jours, les raisons pour lesquelles : ne serait pas fait droit à la dite pétition. Pai serdre de la Cour. THOMAS CONNELL, Gref. Ber.—Waldo & Furiow, avocats. 8 juin—8 12 17

Succession de Henry Clay Foster COUR CIVILE DE DISTRIUT POUR LA pareisse d'Orième.—He 100,859—Divisien G.—Attendu que Mary Jane Foster, veuve de Henry Clay Foster, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Clay Foster, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous œux que cela peut concerner d'avoir a déduire dans les etix seurs les raisons pour les maleurs le peut les raisons pour les maleurs les raisons de la contrat de la eix jours les raisons pour lesquelles il ne se-rait pes fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Jour, THOMAS CONNELL, Gredier... Fritx Berbil, avocas.

Succession de Mile Catherine Mulledy. nemit per Abdon J. Reynolds, assimination feet de cette succession, no cornit pas apprecia de la cette succession, no cornit pas apprecia de la cette de la cette

cession de William J. Daheney. Dua UIVILE DE CIBERLET PUTE LA Pancisco d'Oridone — No 96 995 — Dividea A—Avis est par le présent doute aux grésolères de cette succession et à toutes au-fice personnes intérencées d'aveir à définire una les dix jours qui suivrent le présente motification les culsons (s'lie en ent ou partenté per le présenté per le que le compte présenté per l'Associére E. Bershardt, exéculter les relementaire de cotte succession. tour testamentaire de outle encesseior, no nemit pue approuvé et homologué et les fonds distribuée confermément andit compts. Par cours, de le Cour. — THOMAS CONFEILL, Grother .- Durt, Kernan & Dart, avocate. 12 juin-12 16 21

wave de Thomas Mota, a pressur une pitition à in Cour à l'effet d'obsenir Les pitition à in Cour à l'effet d'obsenir Les pititions d'administration dans la reconcesse de fin Thomas Ect. décidé interior; afte est par le présent deuné à tons cour que esta par le présent deuné à tôte de dix purs les raisme our lesquelles il ne serait pas first druit à ledite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS COURTELL, Gruffer. — Lanna R. Rosans Jr avenus.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz.

No 99.593-Cour Civile de District pour paroise d'Orléans, Division E. DAR FITZPATRICK-DUBN REALTY
L CO-W. H. Fitzpatrick, Encasteur, Bureau No 338 rue Carondelet-ie JEUDI.
11 juillet 1912, a midi, a la Beurse des Propristés F. moières, 311 rue Baroane, en vertu
de et conformément à un ordre de l'Hen. Geo.
H. Théard, juge de la Ccur Civile de District pour la paruisse d'Oriéans, Division E,
daté et signé du 24 mai 1913, dans l'affaire
sue intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bătiesce et amélierations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 2+1, berné par les rues Cadiz, Jena. Chestaut et Colisée, et mecurant vingt gieds six pouces de face à la rue Cadis sur cent cinq pieds de profondeur entre ligace parallèles; le dit lot de terrain forme le coin des rues Cadis et Chestaut. Les améliorations comprennent un cottage simple confenant 5 chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant, L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes eur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0,0 ches l'encanteur au moment de l'adjadication. L'acte de vente aux frais de l'achsteur devant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Krunenberger, avocat.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

ABNONUS JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE No 2315

Rue Sud Robertson. SUCCESSION D'ALERRY WASHINGTON

EPUUSE, AGNES ELLIS. No 96,320—Division D. Cour Civile de Dis-trict, parolase d'Orléans PITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. & FITZPATRICK, Encan. L. CU. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 333 rue Carondelet. — Le FEUDI, 27 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétée Fenuères, No 311 rue Baronne, en vertu de es conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéane, Division D, daté et signé le 23 m i 1912, dans l'affaire ci-desus intitulée, la propriété suivante sera vendue mier mariage de John Latour, veuve par second mariage de Jules William Alexan-

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parcisce d'Origane—No 100,761—Division D— Attendu que Joseph Alexander a présenté une pétition à la Cour a l'effet d'obrante sera vendue —

Une certaire parcelle ou lot de terrain, ainst que toutes les améliorationsqui s'y trouvent, et les bâtisses et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent on en décendent de quelque façon, situé dans le Sirième district de cette ville, dans le carréborné par l'avenue Louislaina et les rues Magnolis (ausrefois Arcadis). Sul Robertson, (cauratois Breelan) et Toledanc, designé par le numero trole sur un plan droses par L. H. Pillé, voyer, déposé en l'office de N. B. Trist, metaire en cette ville et aussi par le même numero trole sur un plan droses par L. H. Pillé, voyer, déposé en l'office de N. B. Trist, metaire en cette ville et aussi par le même numero sulvant un croquis annezé a un acte de vant Andrew Hore Jr. notaire, comme quoi Albe-te Washington acquis la propriété sur la rue Sud Robertson, autrefois Breslau, de se façade la desens environ 139 pieds et a une profondeur sur la ligne de côté le plus proché de l'avenue Louisiana et s'étend de là le long de Sud Robertson, autrefois Breslau, de se façade la desens environ 139 pieds et a une profondeur sur la ligne de côté le plus proché de l'avenue Louisiana de victores Breslau, aux l'hynothèut es on plus lois de viule partie un noct de vent en plus long côté d'un triangle à angle droit, vouchant la dite rue Sud Robertson, autrefois Breslau, aux l'hynothèut es on plus lois de l'ille et al. Auxont le l'adjuic cation.

ANNORCE JUDICIAIRE.

No 4339 Dauphine cein de la rue Desiende.

Buccescion d'anthony Racht.

No 100,072—Cour Civile de District, Division A.

In Nevetu d'un ingement rendu et eigné simple No 3315 rue Sud Robertson contrage simple N vante sera vendue -Une certaire parcelle ou lot de terrain, aine tenir des lettres d'exécuteur testamentair datif dans la succession de fene Jane Derrey datif dane is succession de fene Jane Derrey, veuve par premier mariage de John Latour, et veuve par second mariage de J. W. Alexander et épou-e de Frank J. Wanner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concaraer d'avoir à déduire duss les dix jeurs, les raisons pour lesquelles i. no sevast pas fait droit à ladite vétition.— Par ordre de la Cour. TROMAS CONNELL, Greffier.—Philip J. Patorne, avocat.

8 juin—8 12 17 Succession de Stella L. Dwyer, COUR CIVILE DE DISTRIOT pour la paroisse d'Oriéans-No.-100.918 Divi. sion A.—Attenda que Edouard Ferdinand Henriques a présenté une pásition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mms Stella Laura Dwyer, épouse de Edouard F. Henriques, décedée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour les

ilo 374. Les améliorations compresant un cottage Les améliorations comprenant un octrage simple No 3315 rue Sud Robertson, oct.temant 5 chembres, petit hangar, etterne, etc.
Conditions—Une metité on plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un au, à l'option de l'acq-àreur, la partie de credit de ladite vente deraot être démontré par un billet de l'acq-èteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour ceut d'intérêt par an dapuis ladate de l'adjudication jusqu'au neigenent cerrait en dossés par lui, portant 3 pour cent d'intérêt par an dapuis iadate de l'adjudication jeaqu'au paisment, garanti par hypothèque apéciale et ilen d'endeur et privilèges ser la propriété vendue avec teate de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usue les avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en ces de procés. La dite propriété devant être asurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être tran-férée au porteur du bille. et la cquéreur devant tayer su dessus et en plus du montant de seu enchère les taxes sur la propriété deus et exigiples en l'année 1912, et de payer pour les frais de tous certi. en plus du montant no seu couleur in l'année sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, et de payer pour les frais de tous certificats d'aypolhèque et de transiert, et frais de notaire pour le passage de l'acte de vente et de l'enregistrement, ledit acte de vente devant fâre passé par Bol Weiss, notaire résident en la ville de la Nouvelle-Or éaux Laqué, reur devant faire 10 010 de dépôt au moment de l'adiodication avec l'encanteur. Succession de Michael O'Koefe.

170 M O VILLE DE DISTRIO : Dura la parterista de la parterista de 170 M o 170

ANNONOES JUDIOIAIRES

VENTES PAR LE SEERLY

ANNOHOE JUDIOIAI 22

Lvie Salon, avocat. 26 mai-26-juin 2 9 16 23 27

Veste d'intérête dans una Propriésé de mil du Troisidese District, rue Cato, Dens l'ilet: Chemin Gentilly, les rues Soler

Edwin O. Shanks ve Mme Arthur Duries, Jr. GUIR CHVILLE DE DEFERENT PRUE LA Devenar d'Osféria. Es DE SESTE PRUE LA DE DESTREUT PRUE LA Devenar d'Osféria. Es DE SESTE LA veria de fict de destre de la rest de fict hoise qui n'is été adresse par l'Esmocable Ceur Oivile de District pour la peccioce d'Orienne. Sanse l'affaire di-deseus initiulés, je procéderes à la vante à l'eschère publique, à la Bourse des Proprietés Funcières, No B11 rue Barvane, mire les rues Union et Graviser, dans le Premier District de ceste ville, JEUDI, le 11 juillet 1913, à midi, la prepriété et-après décrite, à savoir.

na coriain lut de terrain dans le Troisié extrict de cette ville dans l'ilet Nu 2847 me District de cette villa dans l'ilet No 2847, beiné par le Chemin de Gentilly, les rues Cato, Solon et Français. Lot désigné comme let No 2 let uren o disquante el un piede six pences de face - le rue Cato sur cent six ptede sont pences de norde norde sur cent six ptede sont pences de norde les un cent six ptede sont pences de la latin de latin de latin de la latin de la latin de latin de latin de la latin de latin de

VENTES A L'ENGAN

Kernaghan & Cordill Danziger & Tessier

ANNONOE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE. Résidence Substentielle en Briques No 1631 RUE CARONDELET

TROIS LOTS A BATIR. Encoignure des rues Claiborne et Cadiz. Succession de John C. Andrews.

No 97;916—Cour Civile de District pour paroi see d'Orléans. DAR KERNAGHAN & COEDILL—W. A.

Kernaghan. encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.—JEUD1, 18 juillet 1912, a midi, à la Bourse des Proprietés Foncières. No 311 rue Baronue. il sera venda à l'enchère publique, en veriu d'un jugement rendu le 10 juis 1912 et signé le 14 juin 1912 par l'Hondrable Gec. H. Théard, juge de la Cour précités. Brivision E. dans l'affaire sus-initialés, la propriété suivante décrite. à asvoir:

Premier — La residence substantielle en briques, à deux étages No 1631 rue Carondelet. éontenant vestibuies, onze chambres, eau et égouts, bain, bâtisse en briques à trois étages à l'arrière un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carendelet. Baronne Tevpsichore et Euterpe, et mesure vingt: rels pieds nenf pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de la quelle elle forme e cein, de cent vingt-quatre pieds, ainsi que l'usage d'une allès és treis pieds nenf pouces de largeur, mitoyenne au dit et autres lots qui la berdent et s'ouvre sur la rue Euterpe. En ben ordre et dans un bon voisinage. Les détails sur les loyers au moment de la vente.

Second Trois certains lete de terrain, situés DAR KERNAGHAN & CORDILL-W.

la rue Euterpe. En ban ordre et dans un bon voisinage. Les détails sur les loyers au moment de la vente.

Second-Trois certains lote de terrain, situés dans le Sixième District de cettegville, dans l'iles 692 borné par les rues Claiborne, Cadin, Derbigny et Jena désignés comme lots Nos 17, 18 et 19 et s'adjoignent l'un à l'anare; et mesurant chaoun trente pieds de face à la rus Claiborne sur cent vingt pieds, deux pouces et cinq lignes da profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lut No 17 formant le coin des rues Claiborne et Cadis. Ces lots sont dans la sphère de grandes amélierations, et sur use des avenues des plus longues et des plus larges de catte ville. sar une des avenues des plus longues plus larges de cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudis-tion. 10 peur cent cemptant requis au vente. Acte de vente devant aux frais de l'acquéreux. 16 juin-16 28 30-juil 7 14 18

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE. SANS LIMITE OU BESERVE, 744-46 rue Septième, encoignure Annon-

Cottage Double Consenant — Chambres de chaque côté
Succession de Mme D. Weinstein, No 1265.
28me Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

de Jefferson.

—1! sers vendu.

DAR RAMSEY & DANZIGER—C. A.

RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue
Carondeiet, JEUDI, le 11 juillet 1912,
à midi, à la Bourse des Prepriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sers vendu à l'enchère
publique, en vertu jué et conformément à un
ordre dasé et signé du 7 jun 1912, par l'Hon.
Prentice E. Edrocyten juge de la susdite
Cour, dans l'affaire cl-lessus intitulée et numérotés, et à moi adressé, la propriété él-après
décrite. à asvoir:

mérotés, et à moi adressé, la proprièté el après déortie, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et teutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrieme District de la ville de la Nouvelle-Orlèans, en cet Etat, désigné par le Ne 1, dans l'ilet No 83, borné par les rues Septième, Huitème, Annoncistion et Chippewa, sur un devis dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 30 novembre 1910, an exé à un acte pardevant J. F. Dreyfous, notaire, le 8 décembre 1910, d'après leque! devis idet lot forme l'encoignaire des rues Annoncistion et decembre 1910, d'après leque! devis ledit lot forme l'encoignaire des ruces Annonciation et Septième et mesure treute-trois, pieds de face à la rus Septième, la même largeur dans le fond, sur une profond-ur entre lignes parallè-les et façade à la rue Annonciation de quatrevingt quators, pieds et six lignes et est com-posé du tout du let original Mo 1, et d'une plus petite portion du let original Mo 2, contigns.
Conditions-Un tiers on plus comptant, le

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le soide s'i. y en a en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent d'honorai res d'avocat en cas de procès et toutes les ciantes de sécurité usualice et coutumière. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 an dessua et en plus du prix de l'adjudice an dessua et en plus du prix de l'adjudice.

In vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire ens dutiulée, en dare du 16 mai 1912 par l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la Division A. de ladite Cour, je vendrai à l'enchere publique 'e JESTUI 20 juin 1912 à la Bourse des Propriétés Forcières. No 311 rue Baronne, à midi la propriété suiv. et d'acrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Toisième District de cotte ville, dans le carré No 231, berné par les raes Dauphine, Desiondes, Bourgo ne et l'avenue Jourdan, désigné comme lot A sur un croupis de C. U Lewis, voyer, daié du 15 avril 189 annexé à un acte de F. D. Charbonnet, untaire, daté du 11 janvier 1900 et maeure sui an ledit croquis 53 aur la rue Dauphine au 102 11 3 "de profondeur et face a la rue Deslondes desquelies deux ruesti en forme l'encoiganre, ainsi que les bà isses qui s'v trouvent, No 4839 rue Dauphine, suje's un bait en forme d'encoiganre, ainsi que les bà isses qui s'v trouvent, No 4839 rue Dauphine, suje's un bait en forme d'encoiganre, ainsi que les bà isses qui s'v trouvent, No 4839 rue Dauphine, suje's un bait en pour une dutée de privilège d'al renouve les pour une dutée de privilège d'al renouve la pour une dutée de deux ans ou plus aux mêmes conditions.

Acheté de P. H. Grun, suivant acte de F. D. Charbonnet persiré, daté du 11 janvier 1900, Beg. C. O. 175 Page 159 D. Charbonnet paraire daté du 11 janvier 1900, Beg. C. O. 175 Page 159
Couditious—Une motté ou plus comptant, et le soide en un ou un et deux aus de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé an paiementie égaux, représentés par des billets à ordre de l'acquéreur, portant six pour cent d'untérét par an, de la date de la vente jusqu'au paiement, tayable su porteur et garantie par hypothéque, privilège de vendeur, l'acquéreur devra a-cure les améliorations jusqu'a concorrence de laportion de crédit et devra transférer la pouce au porteur des billets l'acte de vente devant coutect la clause de non allémation et de vente sams appréciation et cinq pour cent d'n nivires d'avocate en oas de procès peur obuger le paiem nt des billets à ordre, et toutes autres claures u unel les des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1912, et déposer avec l'encenteur un soompte du prix de la vente de dir pour cent du mentant de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notariés. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquereur D. Charbounet, poraire, daté du 11 janvier 1900, Beg. C. O. 175 Page 159 de l'acquerenr UHARLES ROTH, Escanteur,

Mauconal Benity Uo. Ltd. No 604 Commercial Place. Ohas F. Claiborne, avocat. 19 m :-19 86-inin 2 9:16 20

AVIB DE BUOCESSIONS

Succession do Mono Conce Bear Marca OUR UIVILE DE DISTRIGT pear la parciase d'Oridans—He 97.210 —Division A.—Avis est par la présent denné aux créans, e.rs de cette succession et à teutes autres personnes intéressées d'uroir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (e'ille en est ou peuvent et aroir, pour lesquelles le compte final présenté par John C. Barr, administratateur de cette par John C. Barr, administratateur de cette aucoresson, se assuit pea apprové et homoper sonn U. Barr, administrateur de cette succession, ne ammit per apprové et homo-logué et les fonds distribués conformément audit compts. Par sordre de la Court THOMAS ODNELLA, Greiller-James B. Bosser, Jr. ave VENTES A L'ENGAN.

VENTE EN PARTAGE. Wm P. Harper et als vs Mineurs Veuve Wm P. Harper et als vs Mineurs Forman.
No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orisans.
DAR DANZIGER & TESSIER—C. A Tessier, encanteur—Burear No 134 rue Carondelet—
JEUDI, 18 JUILLET 1912,

rondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912,
à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,
311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement randu
is 10 luin 1912 et signé le 14 luin 1912, par
l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite, Cour,
l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite, Cour,
Division C. dans l'affaire sus intitulée, la
propriété suivante décrite, à savoir:
1. Un certain lot de terrain sivué dans le
Sixième Distruct de cette ville, dans le carré
No 448 borné par l'avenus St-Charles, l'avenne Peters et les rues Dryndes et Valmont,
désigné par la lettre B eur un plan d'arpents,
ge de Geo. de Armas, voyer, daté du 27 avril
1912, eu vant iequel ledit lot B mesure 57
pieds 2 pouces de face à la rue St Charles, 54
piede en largeur en arrière, sur une profondeur sur l'autre ligne de côté de 208 piede, 1
peuces et ligne.

deur sur l'autre ligne de côté de 208 piede, l
peuce et l'igne.

2. Un certain let de terrain situé dans le
même district et ilet que la proprieté ci-des
sus mentionnés. désigné par lé Ne 26 sur ledit
plan de De Armas, sulvant leque l'edit lot
commence à une distance de 118 piede 9 pou
ces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et
de la rue Dryades, et mesure 32 piede 4 pou
ces, 7 lignes de face à la rue Dryades sur une
profondeur entre lignes égales es parallèses
de 130 piede 7 pouces et 6 lignes.

3. Un certain lot de terrain, dans le même
diatrict et liet que les propriétés ci dessus décrites, désigné par le No 25, sur leditipoian par
De Armas, et adjoint le 10 26 et mesure 32
piede, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue erics, cosigne par le No 25. sur ledicipian par De Armas, et adjoint le 10 26 et meeure 32 piede, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 piede 7 pouces, 6 lignes de prefondeur entre lignes paralleles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et liet que les propriétés mentionnées ci-descas, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et meaure 32 piede 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryfles sur 130 piede 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Mosité ou plus comptant, à l'eption de l'acquièreur, le soide, s'il y en a, à un an après data avec 7 pour cent par en d'intérêt depuis la date, tout se clauses de sécurité uncelles et l'acquièreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en p'us du prix de l'adjudication: 10 pour cent au mement de l'adjudication:

Actes de veute devant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frats de l'acquièreur 16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE SUCCESSION DE LLOYD POSEY. No 99.920 - Cour Civile de District, peur

SUCCESSION DE LLOYD PONEY.

Mo 99.920 — Cour Civile de District, peur la parciase d'Oriéans.

The Dan Carondelet de Tessier, C. A. It seeser, Encanteur. Burean so 134 rue Carondelet — MARDI, le 2 juillet 1912. A midi, à la Bourse des Prepriétée Foncières, No 311 rue Beronne, il sees vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juze de la ci-devant dite Cour. Division D. daté du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intituiée, la propriété suivante concomment de la propriété suivante concomment de la ville de la Nouvelle-Oriéans sur le côté onest du Canal de l'Avenue Jourdan et pour convenance subdivisée en dix parcelles adjoignantes désignées par les lettres K L M N O P Q R d et T. Le parcelle K commence sur le côté Nord de la rue Miro (ou Liberal projetée) aux laquelle a une profondeur et façade de 325 pieds sur une façade - ur le côté ouest du Canal de l'Avenue Jourdan de 195 pieds et 2 lignes. La parcelle L adjoint la parcelle K et meeure 195 pieds et jignes de façade au côté Ouest du Canal de l'Avenue Jourdan sur une profondeur entre lignes parallèles de 325 pieds et est b-mée du footé nord [ou côté du lac] par la ligne le séparant de la parcelle K. Adjoignant la parcelle L se trouve la parcelle K. Adjoignant la parcelle L se trouve la parcelle M. adjoignant la parcelle L se trouve la parcelle M. adjoignant la parcelle L se trouve la parcelle M. adjoignant la parcelle M. et pour le le le le la colle du côté a discondinant la parcelle de la colle de la colle du côté a de la parcelle M. adjoignant la parcelle de se trouve la par-Adjoignant la parcelle L se trouve la par R. Adjoignant la parcelle L se trouve la par-celle M. adjoignant la parcelle M se trouve la parcelle N. de là adjoignant la parcelle N vient la parcelle O, et ain d de suite viennent les parcelles P Q R S T. l'une adjoignant l'autre et meurent respective-ment 195 piede O pouce et deux lignes de face aur le côté ouest du Canal de l'avenue J ur-dan aur une profondant de 2000.

sur le côté ouest du Canal de l'avenue J nrdan sur une profondeur de 325 pieda
entre lignes parallèles. Toutes ces parceiles
ont une profondeur respective de 325 pieda
depuis le côté ouest de l'avenue Jourdan jus,
qu'à la ligne les livisant de la parceile du
Couvent des Uranlines. Une autre étendue
de terre X meeurant 101 pieds de face sur le
côté est du canal de l'avenue Jourdan sur une
pr.fondeur de 436 pieds 7 pouces quatre li
gues sur la ligne le divisant de la prepriété de
Frank T amutto et mesurant sur le côté de la
promenade Florida (projetée) et 101 pieds de
largeur aur la ligne des terres du Holy Uross
Collège.

Nouvolle-Orléana, dans le carré No 194, horné par l'avenue Carrollton, les russ Jeannette, Dublin et Birch, autrefois Bixième. Le dit lot est désigné par le numéro 24 sur un plan dressé per D. M. Broanan, ancien député voyer de ville, daté le 25 juillet 1901, annexé à un acte passé devant Wm Renaudin, notaire, le 21 mars 1901, suivant lequel plan le dit lot méaure 32 pieds 6 pouces de face à la rus Jeannette, la même largeur en arrière sur 150 pieds 6 pouces en profondeur entre lignes paraitèles. Ledit lot es désigné aneat par le No 34 et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeani ette sur 150 pieds 6 pouces, sur un plan et crocuis annexé à un acte de vente nasne deantette sur 150 p. de 6 poutes, sur un plans teroouts annexés un acte de vente passes devant Fred Deibel, notaire, le ler juin 1911 et dressé par Ergar P. llié, député voyer de vitte, le 18 mars 1911.

Quetrièu.e—Une certaine étendue de terrain située et est dans le Troisieme District de la virie de la Mili-Oriéans et contient 30 acres en étendue bornée du cô 6 Nord par les esux du las Pontchartains du Salé Futer des des du la Pontchartain du Salé Futer des des du la Pontchartain du Salé Futer des des des la contient de en meanue bornee au co e Nord par les evus du las Pontchartrain, du obté Est par des ter-res actuell: meut eu autrefois apparteuant aux bens-loude de Minne et lez t res de Du oche, à l'Ouest par le Beyou St Jean et au Sud par les terres de Milne et Blus plemement décrite ies terres de Milne et plus pleinement décrite comme fraction 10 du territoire 12 S. R. 11 B du district sud-Est, anr la patente accordée par l'Etat de la Louisiene à Jos R. Bres, en février 1882, et recordés dans le livre des trancier s 120 collo 8-3.

Conditions—Un tiere ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans de crédit, représente par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication et gaugnits ray hypo-bèone exéction et uliteret par an depuis la date de l'adjudica-tion et garentis ; at hypo hèque apéciale et lien de vendeur. I acquereur devant assumer eu sus et en pius du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912; 10 pour ceut de dépôt au moment de l'adjudica-tion acre de veute incluant le coût de tous certificate, devant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquier pr frais de l'acquer ur 1 juin-1 2 9 16 23 30 - inil 2

ANNONOR JUDICIAIRE. WENTE EN PARTAGE
Wm R. Leary, Receveur, vs Mme Ellen
Fromhers.
No 99,918—Cour Civile de District pour la

Fromhers.

No 99,918—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans.

Paroisse d'Oriéans.

DAE DANZIGER & TESSEE — O. A. I. Tessier, Encanteur—Burean 124 rus Oarendele— MARDI, le 9 juilier 1912, a midt, à la Bourse das Propriétés Foundères, 311 rus Baroune, il sera vendu à l'enchère publique en verta d'un jugement rendu le 20 mai 1912 et signé le 6 juin 1942 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susilie Cour, Division D, dans l'affaire ol dessus intitulés, la propriété ol après déorte, à savoir:

Une certaine portien de terre, sinai que les hâtisses et amélierations qui s'y trouvent, simés dans le Quantième District de la Houvelle-Oriéans, Lus, dans l'ilet berné par les ruse Prytanée, 8t-Uharles, Première se Deux. ième, tormant le coin des ruse Prytanée et Deux. ième, tormant le coin des ruse Prytanée et Deux. ième, tormant le coin des ruse Prytanée et Deux. ième, tormant le coin des ruse Prytanée et Deux. ième, tormant le coin des ruse Prytanée et Deux. ième, tormant le coin des ruse Prytanée et Deux. ième, tormant le coin des ruse prefondeur et fonde à la rus Prytanée sur une prefondeur et fonde à la rus Pour de le lighe de fous à la rus Deux ième de 177 piede 4 pou-oes, le tout plus en moins et entre lignes parait ète, et étant composé du tout des lète originant Mos 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un plan par L. Riessmeteux, voyr, daté du 21 avril 1860, déposé pour références en l'étude de Richard Brennen, amoien notaire. Les amélorations compresent un cotta re réside ce commodé, ayant 2 étages dans le fond, contenant en vivon 15 chambre, vestibole, chambre à bain, oabinet pour l'ingerie, etc., ins allations peur gas et électricité, avant de cheminées en marbré dans les chambres principales.

Oudritions — Compitant et l'acquéreur devant asseuner au-desnus et en pira de son enchère toutes les sans dues et en pira de son enchère toutes les sans dues et en pira de son enchère toutes les sans dues et en pira de son enchère toutes les sans dues et en pira de son enchère toutes le l'adjudication.
L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquérent.
8 juin-8 9 16 28 30-juil 7 9

and the same and the same of t

VENTES A L'ENCAN -VENTES A L'ENCAN.

A L'ENCAN--LA LAITERIE BELLEVUE. La Propriété de ALBERT BAROUSSE, No 205 Olympia, A 1 flet de la rue Canal, en face de l'Ecole Beauregard.

JEUDI, le 90 juin 1919, à 11 heures A. M. Gomme suit—50 vaches, 1 taureau 4 bons chevaux de travail, 2 wagons à lait 1 wagon à fourrage. 3 augus à fourrage et à can. 2 jeux de harnais, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laitent de premier ordre.

CONDITIONS DE LA VENTE—Bommes de \$100 et au dessous comptant: toutes audessus de \$100.00 en un crédit de 6 mois avec benne sécurité approuvée.

L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle. Bans limite ou ré-erve Eurean 912 rue Gravier—Paonse Main 2577.

E. S. CUBB Excenseur. Bureau 913 rue Gravier—Phone Main 2577. Ceci est un lot de vaches extra Holstein et Jersey. 9 [uin.-9 16]

AFFORUD JUDICITATER

VENTE EN LIQUIDATION. limite ou réserve au plus haut enchérie

Liquidation de la C'empanylitan Ioe Company.
No 100,524—C ur Civile de District pour la
Parciese d'Oriéans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A.
Tossier, Encanteurs. — Bureau, 136 rue
Carondelet.
JEUDI, 18 JUILLET 1912.

JEUDI, 18 JUILLET 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Fincières, 311 rue Beronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté du 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D. dans l'affaire el-dessus intitulés, la propriété suivinte décrite à savoir:

1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour. Division D. dans l'affaire el-dessus intitulés, la proprieté suiv-nte décrite, à savoir:

La propriété de la Cesmopolitan Ios Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la prepriété fessière.

Une certaine portient de terre saint que les bât-sees et améliorations qui s'y trouvent, (portant les numéres municiparx 531 à 541 rus Charires), et toutes les dépendances qui y appartiannent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les ruse Charires, Toulouse Royale et St Louis, laquelle portion de terre ferme le con des ruse Chartres, Toulouse, et mesure 63 pieds 11 peuces 3 lignes de iface à la rus Chartres, sur 35 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur et fapade a la rus Toulouse.

Une autre portien de terre dans le même District et tiet que la propriété ci-desens décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentege daté du 15 octobre 1906, par C. Un as Lewis, député-voyer de ville, la quelle portien de terre commen e à une distance de 63 pieds 11 peuces 3 lignes de i'an ceignure de la rus Toulouse, et meure t.8 pieds 2 pouces de face à la rus Chartres sur une profendeur sur la ligne du côté le plus prée de la rus Et-louis de 128 pieds 2 pouces ligne, de là h un angle droit s'étendant à la ligne du feud à la rus Toulouse, 182 pieds 1 pouce, 2 lignes, de là h angle droit s'étendant à la ligne du feud à la rus Toulouse, parsillée à la rus Chartres, 63 piede in rus Et-louis de la Pue Toulouse et mesure à angle droit mous profendeur sur une ligne courant vers la rus 8t Louis, parsillée à la rus Chartres, 63 piede 11 peuces et 3 lignes et de la mesure à angle droit mous profendeur sur une ligne courant vers la rus 8t Louis parsillée à la rus Chartres, 63 piede 11 peuces et 3 lignes et de la mesure à angle droit mous profendeur la rus 6t Louis de terrain finaent face à la rus Chartres, comment de la disquent un l'ausquer une dans de la dinducent un l'ausquer une dans l'ausque de la dinducent u rue Charres.
Conditions—Comptant. Dix pour cent su

moment de l'adjudication : l'acquereur devant accumer tentes les taxes dues si exigibles en 1912 en plus et au-desens du prix de l'adjudi-Actes de vente devant P. H. Geneler, no taire, aux frais de l'acquérenr 16 juin - 16 23 30 - jui 7 14 18

Louis C. Spear

APPOPUS JUDIQIAIRE Propriété du Quetrième Dietrict Charmant Cottage Double sur un Terrain 50'x125' Nos 742 et 746 rus Quatrième, encoignure de

MARDI, LE 23 JUIN 1912 Succession de El za Rehnick, Veuve de Patrick Sorton.

Cour Civile de District pour la Paroiec d'Oriéans-Div. C-No 100,338. d'Oriéans-Div. C-No 100,338.

DAR LOUIS C SPEAR Encanteur-Bureau No 47 rue Carondelet - Il sera
veadu à l'enchère publique, à la Bourse des
Propriètés Foncières. No 2.1 rue Baronne,
entre les mes travier et Union MARDI. le
25 juin 1912, a midi, en veriu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge
de la Cour Civile de District pour la paroisse
d'Oriéans, Div. C. ledit ordre étant en
date du 17 mai 1912, dans l'affaire ci-desens
in itulés, la propriété ci-après décrite, à envoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etjamétiorations qui s'y rouvent, et tous les

Un certain lot de terre avec tontes les bâtisses estamétiorations qui e'yi rouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, "avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque inços, attué dans le Faubeurg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Oriéane, dans l'i et borné par les reseannementation, Quatrième District de la Nouvelle-Oriéane, dans l'i et borné par les reseannementation, Quatrième Chippewa et Washington, désigné corume lot No I, et forme le coin des russ Annonciation et Quatrième, lequel dit lot mesure cinquante pueds de face à a rue Quatrième sur cent vingt-cinq pieds [125'] en profendeur, façade à la rue Annonciation; le tout d'après un plan dressé par C. T. Duuber, en dat- du 10 mai 1847, déposé en l'étude de James P. Gitly, ancien notaire en cette ville.

Les amélierations consistent en un cettage double syant 7 chambres, hangar, etc., de chaque o té, entrée pour voitures sur un oôté connue par les Nos 742 et 746 rue Quatrième.

me.
Conditions—Un tiers on plus comptant à l option de 'sequéreur, et la balance a'il y en a, en un crédit de un ou un at deux ans représenté par billets de l acquéreur, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par bypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendre et feure les élements par propriets vendue et soutes les clauses usuelles de sécurité incluant honoraire d'avocat eu cas que les bilets ne releut pas payés. L'acquéteur devant a sun er le paisment des taxes pour l'annes 1912, au dessus et en pius du prix d'achar et devant rayer pour l'acte de vente pardivant Bussière Boren, notaire.

ANNONOUS JUDICIAIRES

VERTES PAR LE SHERT

ATTOTOS JUDIQUAIRE Etat de le Louisiane-Paroisse d'Oriéans-En vertu de st oon formément a un ardre de l'Hou. Fred J. Grace, Euregistreur du Buresu des Terres d'État, daté du 28 mai Buresu des Terres d'Etat, daté du 28 mai 1912, et conformément à la loi No 228 des lois de l'Assemblée Géné ale de 1910, j'offri at en vente et vendra à l'emchère publique. à la porte principale de la Maison de Cour de la Paroisse d'Orléans, a la Nouvelle. Orléans, Louisiane, le SAMEDI, 6 juillet 1912, à 11 houres a. m., au plus haut et dernier enchériaseur, la propriété ci-ap-ée décrite, à savoir:

Certains lois de terre et améliorations qu'als

mai, unus l'het moe 1 mesurent 31 piets sur la Bente Pablique ser une prefondeur de 186 pieds, 124, 51 pieds aur la rus Orléans, for-mant le cois de la Boute Fublique et Orléans. Conditions de la vente - Comptant pour pas moins de deux ceut vingt-sinq d-illars. Baton Bouge, Lue., 25 mai 1912. Approuvé:

FRED G. GHAUE.
Enrégistreur du Bureau d'es Terres de l'État
LOUIS ENOP.
Shérif Uivil de la Parouses d'Oridens.
4 juin-4 11 18 25-juil 6 FRED G. GRACE,



MUNN & CO 36 1 Breadway, New York

Danziger & Tessier Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION Mme HENRY WETZEL No 100,316-Cour Oivile de District-

Joli Cottage Double 2617-19 Rue Clara.

Entre Troisième et Quatrième.

Entre Troisième et Quatrième.

DAN SEROUDBACK, STERM à GUM.

E BEL. Lid — Leonard L. Storn. Encanteur—MaRDI. le 18 juin 1912, à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières Me 211 rue Beronne, en vertu d'un ordre signé le 8 mai 1912, par l'Honorable Perter Parker, juge de la Cour Oivile de District rour la paroisse t'Orléans, Division D. dans l'affaire ci.deseus attiniée et numérotée, la propriété ci-sprés décrite, à saveir:

Une parcelle de terrain dans le Quatrième District de la ville de la Elle Orléans, dans le carré berné par les rues Trestème, Quatrième. Clara et Willew, désigné par la lettre à sur u plan de C. Unose Lewis, daté du 22 avril 1912, copis dequel est annexé à un inventaire de Soott E. Beer, notaire, pris en cette affaire et suivant lequel plan ledit iet de terrain commence à un point quatre vingt quinse piede d x pouces de l'intersection des rues Troisième et Clara, et mesure à partir du dit point le long de la èrue Clara vurs la rue Quatrième une distance de trente et un piads, quatre pouces et quatre lignes, sur une profendeur entre lignes égaies et parallèles de soixante cinq piede six pouces. Les amélio, rations sont connues par ice numéros manicipanx 2617-19 rue Clara et consistent en un double cottage, contenant 3 chambres de chaque obte et er louant 89 par meis canaqua. Conditions—Un terr ou pins comptant, et le soide s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La pert.en de crédit de isduie vente devant être représentée par des bittets à ordre de l'acquéreur les per des bittets à ordre de l'acquéreur les per des la pour des deux ans à l'option de l'acquéreur. de crédit de isdise vente devant être représen-tée par des billets à ordre de l'acquéreur à son propte ordre et endossée par lui, persant 8 0,0 d intérêt par an depnis la date de l'adjudi-ostion juaqu'à palement garantis par hypethà-que speciale et liun de vandeur et privilège sus la propriété vandse, avec pacte de non ailanna-do et toutes les clauses de sécurité usualies, 5 pour cent d'henoraires d'avocat en cas de procés, indite propriété devant être assurée par léoquéreur et la poire d'assurance trans-férée au perteur des billes, et l'augiereur dereres au perceir des miles et l'asquereur de-vant payer en plus et en sus du montant de son anchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'anunés 1912. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication; acts de vente devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur. STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. 14 mai-14 19 26-ium 2 9 18

ANNONOR JUDICIAIRE

Succession de Giocamo Di Corte No 100,467-Cour Civile de District, Division "B"

DOUBLE COTTAGE MAGASIN DE VALEUR

3628-32 rue Magazine, COIN ANTONINE. DARSTROUDBACK, STERN & GUMBEL.
Ltd., Lecent L. Stern. Recentert,
—MARDI. le 25 juin 1912, 5 mid.
h in Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue

manul. le 25 juin 1918, a mill.
à la Bourse des Propriétés Foncières. 311 rue
Barcana, en veriu d'un ordre signé le 21
mai 1912 par l'Honorable Fred. D. K. ng.
juge de la Ceur Civile de District pour la
paroisse d'Oriena, Division B dans l'affaire sus
inituités et numérotés, il sera vandu à l'encare sus
inituités et numérotés, il sera vandu à l'encare
Une certaine parcelle de terrain ainsi que
toutes les améliorations qui s'y trouvent, les
droite, voies, privilèges, etc., qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le nixième Listrict de cette ville
de la Niu Oriéana, dans l'ilet no 212, borné
par les ruce Magazine. Antonine. Poucher et
Censtan e, mesurant 29 pieds de face à la rue
Magazine, sur 125 p eds en profondeur et face à la rue Antonine et forme l'encoignure des
dittes rues et mesure com e pré-lité.
Les améliorations consistent eu un double
cottage et magasin combiné avec verticules,
y chambres, etc. et est connu comme Nos Manicipaux 3628-32 rue Magazine, com Antonice. Conditions—Un tiers ou plus comptant à

Conditions—Un tiers on pine comptant a il prion de l'acquêreur. La partie à ordire de l'a-chetcur à son prop'e ordre et endessée par lui, po tant huit pun cent d'intérêt par an depnis la date de l'adjud catien jusqu'eu pais nent, garantie par hypo bèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec usote de nen allenando et teutes ies vendeur, et privilege our la proprieté vandue, avec osoté de neu alienando et toutes les clauses de sécurité uscelles.

L' cquéreur devant payer en plus et en ans du mon ant de son enchére les taxes pour l'année 1912 et pour tous certificats. Acts de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquerent.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. STROUDBACK, STERN & GUMBEL. Ltd., 24 mai—24 26—jain 2 9 16 28 25

ANNONCES JUIDICIARES

VENTEL PAR LE SHERIF

ANNONOR JUDICIAIRE. Vente de Propriété de Valour améliorée de Pressier District.

Portant les Nos municipaux 2283 et 2225 rue Gravier, cela de la rue Mire. (Dans l'ilet roe Galver et avenne Tulane). Louis B. Girard vs James Murphy.

COUR OLVILLE DE DESTRICT FOUR is pareisee d'Oriémas—Holoo 764—En vertu d'un writ de saisie et ventu, qui m's été adressé par l'Renerable Cour Civile, de District pour la paroiste d'Or. léans, dans l'affaire al-deseus intitulée, je procéderal à vendre à l'enchère priblique, à la Bouise des Propriétés Fonclères, s'e il 1 rue Baronna, entre les rues Union et Gravier, thais le premier district de outte ville, le JEODI, 18 juillet 1912, à midi, la propriées oi-après ééories, à anvoir:

JEUDI, 18 [millet 1912, à midi, la propriées de Jeros décrites, à auvoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtiasses et améliorations qui s'y treuvent es toutes les dépendances qui y appartiennent altue dans le Premier District de cette Ville dans l'iles borné par les rues Gravier, litre et Galvès et l'Avanue Tulans. Le dit jot 'orme le coin des rues Gravier et Mire et meeure le coin des rues Gravier et Mire et meeure remète traits traits traits ruels d'un propose de face à le meeure traits traits traits ruels rieds d'un propose de face à le meeure trente trois piede dun ponose de face à la rue trente trois piede dun ponose de face à la rue Gravier aur cent vingt piede en préfendeur de face à la rue Mire, et est la même propriété qui fat acquise par James Mur, hy de Joseph A. Onsey par un acte passé devant J. J. Reilly, notaire, e 2 février 1909, enregistré au Bareau des aliénations, ilivre 233 felio 612.

Saint dans l'affaire ci-decens.
Saint dans l'affaire ci-decens.
Conditions—Comptant: l'acquéreux au mement de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS EMOP.

Sharif Civil de la peretzee d'Oriéana. Dari, Kernan & Dari, avocate pour le denandeur, 14juin—14115 21 28—juli 5 12 17 18

Jours B. Rosset, Jr avocat. \$13 juin-13 17 22